Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT

PROCES VERBAL

REUNION DU 16 MAI 2024

Invités :

Présents:

Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques – MONS
Madame Nathalie VANCASTER, VIBRANTZ Technologies -PRINCE QHSE manager - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Damien DEGAND, Riverain Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.-Mons - S.P.W. Fonctionnaire Technique - MONS
Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAULT
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Jean-Luc COLLARD, RENEWI BELGIUM Site Manager - VILLEROT
Monsieur Michel WARZEE, YARA Tertre S.A. Plant Manager – TERTRE
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES Inspecteur - BRUXELLES
Madame Pauline MEREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Responsable AT - TERTRE
Monsieur Jean Luc VANDERSCHUEREN, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Conseiller en prévention - TERTRE
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut, Président.

Excusés:

Monsieur Philippe SCHIRRA, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Site Leader-Directeur – TERTRE
Monsieur Nicolas BIAMONT, OILCO Directeur Général - HAUTRAGE
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général – HASSELT
Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine - VILLEROT
Madame Marina MICHELON, Riveraine – TERTRE
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE
Monsieur Philippe SCHIRRA, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Site Leader-Directeur - TERTRE
Monsieur Gregory NETTE, PRINCE /VIBRANTZ DIRECTEUR - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. Référent Technique – NAMUR
Monsieur Guy LELOUX, Riverain Effectif - BAUDOUR

Premier point:
<u>Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente</u>

Le président ouvre la séance et signale les personnes excusées.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du 28/03/2024 est approuvé et peut être rendu public sur le site de la Ville.

Pour rappel, le calendrier 2024 des réunions de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning a été fixé d'un commun accord comme suit :

-**le jeudi 12 septembre 2024** à 18 heure maison de la citoyenneté **salle du grenier 1er étage, dans le Parc communal de Baudour.**

-**le jeudi 05 décembre 2024** à 18 heure à 18 heure maison de la citoyenneté **salle du grenier 1er étage, dans le Parc communal de Baudour.**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Dernières nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4 Divers

Deuxième point:
<u>Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances</u>

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe 1) – Les différentes contributions reçues sont compilées ci-dessous :

-Pour YARA

Monsieur WARZEE présente la note pour YARA.

Sécurité :

Nous avons réalisé le 'safety day' annuel le 23 avril en réalisant 9 ateliers (voiture-tonneau, dangers des produits chimiques, utilisation des EPI, réanimation - défibrillateur, risques psychosociaux …) pour améliorer la culture sécurité sur l'usine.
Néanmoins, un accident de travail avec arrêt est survenu chez un contractant depuis la dernière commission. Dans le cadre du projet de la migration de la sous-station électrique nitrates, des équipes du contractant tirent de nouveaux câbles électriques vers la nouvelle sous-station. Des nacelles télescopiques sont utilisées pour exécuter ce travail. Lors de ce travail, un travailleur s'est coincé le bras entre la nacelle et le rack de chemin de câbles. Le travailleur a souffert d'une fracture du cubitus de l'avant-bras gauche avec immobilisation et incapacité de travail de 9 jours.

Environnement :

Plainte(s) : aucune plainte déposée depuis le 28/03/24.
Permis d'environnement (mise à jour)

Bruit :

- Préparation du projet de placement d'un silencieux dans la cheminée de la file de granulation N°2 (38% du bruit émis au secteur est) pour 2024.

Station d'épuration :

- Construction des bassins tampon, de décantation et de traitement biologique (fin en mai 2024)
- Construction du bâtiment technique en cours
- Raccordements des lignes de connexion entrée/sortie effluents

Pollution de sol :

- Préparation des projets d'assainissement des panaches de pollution eau/sol de la phase I en cours

Air

- Projet DéNOx de l'unité Dupont (acide nitrique) est suspendu.

Projets Seveso

- Construction des nouveaux réservoirs de stockage ANC et de la structure principale (rack) pour fin mai 2024. Mise en service prévue pour janvier 2025.

Analyses environnementales

- Finalisation en avril 2024 des dossiers d'évaluation des unités de fabrication par rapport aux récentes mises à jour des documents techniques recensant les meilleures pratiques industrielles.

Production :

Pour rappel, à la suite de l'amélioration des marchés, l'unité d'ammoniac a été démarrée le 22 mars et l'unité d'acide nitrique U3 le 25 mars. Elles fonctionnent correctement.

Pour rappel, Yara Tertre avait réalisé l'arrêt programmé de l'unité Carnit et de l'unité de granulation (26/02 au 15/03) pour effectuer les contrôles légaux, les entretiens et les investissements d'amélioration. Le démarrage de ces deux unités a été réalisé dans la foulée.
Toutes les unités de production de l'usine sont donc en service pour le moment.

Notre site est officiellement certifié ISO 50001 depuis le 9 avril 2024. Cette norme offre un cadre reconnu pour la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie efficace avec, pour objectifs, une meilleure gestion énergétique, une réduction des coûts et une amélioration de la productivité. À la suite de sa démarche auprès de DNV, Yara Tertre ajoute donc la certification ISO 50001 aux certifications qualité (ISO 9001), sécurité (ISO 45001) et environnement (ISO 14001) déjà acquises depuis de nombreuses années.

En réponse à Monsieur POTTIEZ, Monsieur WARZEE indique que YARA a installé des sonomètres sur son site. Il précise qu'il s'agit de sonomètres propres à YARA, mais qu'il pourra donner par la suite un feedback des mesures réalisées.

Comme sollicité par les riverains, une cartographie reprenant la localisation et la date de mise en service des différents silencieux sera fournie par YARA dans le cadre du comité d'accompagnement.

En réponse aux riverains, Monsieur WARZEE explique que YARA continue à pomper normalement dans le cadre des activités du zoning en ce compris pour Vibrantz et dow).

Les niveaux des eaux de surface (nappes affleurantes) sont relativement élevés actuellement.

Monsieur BUREAU indique que la ville a été interpellée à ce sujet. L'IDEA a été interrogé ainsi que l'IRM. Ce dernier a indiqué des précipitations supérieures à la normale au cours de la période.

Le relevé habituel des signalements de nuisances est repris en fin de la note en ce compris les questions-réponses (voir plus bas).

Plus de question ou de remarque.

-Pour OILCO

Monsieur BIAMONT étant excusé, le président donne lecture de la note de OILCO

A ce jour, nous n'avons aucun accident de travail à déplorer ce qui nous permet de maintenir nos taux de fréquence et gravité à un niveau exceptionnel de 0 et ce depuis 2021.

L'entreprise a prolongé son agrément de collecteur de déchet dangereux en Flandres jusqu'en 2034.

Un collaborateur supplémentaire a commencé à travailler sur notre site d'Hautrage le 6 mai portant à 26 le nombre de travailleurs actifs sur le site.

Nos résultats du 1 trimestre 2024, en hausse par rapport à 2023, sont en phase avec notre budget.

Pas de question ou de remarque.

-Pour DE KEGEL ENERGIE S.A.

Monsieur Stefaan VERSCHUERE étant excusé, le président donne lecture de la note de DE KEGEL ENERGIE S.A.

*Environnement :
- Déclaration REIWa 2024 réalisée
- Projet d'assainissement à l'instruction auprès des autorités régionales.

*Exploitation :
- Pas d'activité
- Pas d'accident

Pas de question ou de remarque.

Pour RENEWI BELGIUM

Monsieur COLLARD présente la note de RENEWI.

- **Sécurité**

Aucun accident de travail enregistré :
Nous planifions notre semaine de la sécurité entre le 03/06 et le 07/06. Différentes actions de sensibilisation et formation de notre personnel seront menées.

- **Environnement**

Remplacement de la mousse incendie actuelle contenant des produits PFOS/PFAS par une mousse sans ce type de polluant.

- **Exploitation / projet**

Perte d'un grand contrat (COPIDEC) , ce qui aura des conséquences sur le volume d'activités de notre site.

En réponse à Monsieur PRIMOSIG, Monsieur COLLARD explique que RENEWI est actuellement à la recherche d'une filière agréée pour éliminer les PFOS et PFAS.

Plus de question ou de remarque.

-Pour ADVACHEM

Note non communiquée.

Monsieur POTTIEZ signale avoir observé un important stockage de cubitenaires au niveau de la darse côté ADVACHEM. Il s'interroge sur la nature des produits, le caractère licite et les risques potentiels liés à ce stock en bordure du canal.

-Pour VIBRANTZ MINERALS

Madame VANCASTER présente la note pour VIBRANTZ
EHS :

- Pas d'accident de travail avec arrêt sur le mois d'avril et cette première partie de mai 2024.
- Recours à un conseiller en prévention externe pour maintenir l'activité du SIPPT
- Pas d'incident arrêt sur le mois d'avril et cette première partie de mai 2024.
- Process en cours pour le renouvellement permis d'exploiter(environnement). La réunion publique s'est tenue le jeudi 26 avril 2024 à la salle du restaurant du parc à Baudour. Un problème d'affichage mis en évidence le jour de la réunion publique conduira à la tenue d'une nouvelle réunion d'information.
- Pas de plainte au niveau de notre poste de garde.

Activités

- Les volumes de ventes sont supérieures sur ce deuxième trimestre 2024 par rapport aux prévisions de vente du budget. Cela est lié à un retour de la demande sur le marché de l'agriculture et les problématiques géopolitiques qui conduisent certains clients à commander chez nous pour avoir de meilleurs délais.
- L'objectif d'écouler nos stocks cumulés sur la fin de l'année 2023 est en bonne voie et nous tenons les 3500 tonnes disponibles.
- L'activité manganèse est reprend sur ce deuxième trimestre et nous avons relancé la produit de notre matière première (Nitrate de Manganèse) via le processus standard. Cela est possible suite à l'inspection du réservoir T500 (stock stratégique de nitrate de manganèse) qui n'a montré aucun défaut et a pu être remis en service.

- La demande clients actuelle ne devrait plus conduire à des mesures de chômage économique sur ce deuxième trimestre.
- Les investissements se poursuivent en suivant le plan 2024. Celui-ci a pour objectif d'améliorer la sécurité de nos travailleurs et de fiabiliser nos équipements.
- Le chantier de de la nouvelle plateforme bioxyde de Mn reste planifié pour fin 2024/début 2025.
- Nous avons redémarré le transfert de boues de décantation du bassin 2 SNM vers le centre d'enfouissement 3 SNM afin de poursuivre l'assainissement de cette zone au Nord de Yara.
- Le plan de maintenance pour l'arrêt des équipements sur la période du 22 juillet au 18 août est en phase de finalisation.

Engagement de nos travailleurs

- Nous organisons chaque mois des activités pour nos travailleurs chaque mois sur différentes thématiques et cela pour développer nos esprits d'équipe et contribuer à la vie locale. Nos travailleurs ont organisé une collecte de livres qui a été remise à l'école de Villerot en mars dernier. Plus récemment, nos équipes ont organisé dans le cadre du mois de l'environnement (avril), une activité jardinage sur l'entrée de notre site avec la plantation d'arbres, le repiquage de fleurs et de légumes. Des moments appréciés de tous.

Madame MEREAU indique que la date de la nouvelle Réunion d'information préalable (RIP) n'est pas encore fixée actuellement.

Plus de question ou de remarque.

-Pour DOW – POLYOL BELGIUM.

Monsieur VANDERSCHUEREN présente la note pour DOW – POLYOL BELGIUM

Concernant l'aspect sécurité, environnement nous n'avons pas d'incident à reporter depuis la dernière réunion.

Nous avons effectué un exercice interne avec le scénario d'une fuite d'Oxyde d'Ethylène lors du dépotage d'un wagon le 30 avril. Lors de cet exercice nous n'avons pas impliqué les secours externes mais avons activé nos systèmes de déluges et avons également intégré les communications envers les autorités ainsi que la cellule de gestion de crise de Dow à Terneuzen.
Dans le cadre du renouvellement de notre permis d'environnement, une réunion d'information préalable du public (RIP) est programmée le 6 juin à 18h00 dans la salle du restaurant du parc communal de Baudour.

En ce qui concerne notre plan de restructuration, une personne supplémentaire a quitté la société fin mars (11eme personne), une autre personne suivra fin mai et le delta (3 personnes) en début d'année 2025.

La demande de production reste toujours un peu plus haute que prévue mais toujours liée à des points temporaires spécifiques en notre faveur. Cependant ceci ne remet pas en cause l'arrêt planifié du 2eme train de réacteur polyol pour la fin de cette année.

Pas de question ou de remarque.

NUISSANCES

-Pas de signalement de nuisances reçu au poste de garde depuis la dernière réunion à savoir le 28/03/2024.

La Ville de Saint Ghislain par l'intermédiaire du service environnement et de Monsieur l'Echevin indique ne pas avoir reçu de signalement de nuisances sur la période.

Monsieur POTTIEZ, indique qu'il perçoit toujours des bruits durant la nuit comme indiqué à plusieurs reprises par les riverains lors de précédentes réunions. En l'absence de retour, il indique qu'il estime inutile et infructueux de déposer plainte et d'encore signaler les nuisances.

Il s'interroge sur les différentes études d'incidences qui seront réalisées dans le cadre des demandes de permis. Il réitère qu'il serait intéressant de mettre en place une structure pour identifier la ou les sources extérieures provenant ou pas du zoning.

Le président rappelle les voies de communication et les différents canaux possibles à savoir le service environnement de la Ville, le poste de garde, la Plateforme web de Yara, les représentants des riverains sans oublier de **préciser la nature du problème ou la question, la nuisance, le lieu, la date et l'heure.** Sur base de la procédure en place, les nuisances signalées au **poste de garde 065/ 764 695 (24h/24-7j/7)** sont transmises par les agents G4S aux différentes entreprises du zoning membres de cette commission.

Pour les plaintes, il convient de contacter le 1718 du SPW ou le DPC.

Troisième point:
Fonctionnement, Prochain ordre du jour

Il n'y a pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

L'ordre du jour de la réunion sera donc le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Quatrième point:
Divers

Il n'y a pas de divers.

Le président remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.